

L'attitude à adopter

Vous transportez des personnes. Vous êtes responsable de leur sécurité, c'est pourquoi vous devez respecter les règles suivantes :



▪ 1 – Connaître la réglementation en vigueur

- Respect strict du code de la route (ex : taux d'alcool 0 gramme, pas de traces de drogue, respect des limitations de vitesse, signalisation, distance de sécurité, priorités...).
- Respect des règles de sécurité (voir fiche 8).
- Respect de la législation dans le domaine du transport (ex : respect des temps de conduite = prévoir les arrêts ou coupures, manipulation du chrono tachygraphe...).

▪ 2 – Avoir une bonne conduite

- Habilité et prudence.
- Souplesse dans la conduite (garder une distance de sécurité, rester calme et courtois...).
- Adaptation de la conduite aux conditions parfois difficiles de circulation (trafic, pluie, verglas, neige, brouillard...).
- Conduite économique, c'est-à-dire prévisionnelle et rationnelle (anticipation, utilisation du ralentisseur...).
- Bonne connaissance du fonctionnement de son véhicule (climatisation, chauffage, ventilation, désembuage...) car vous êtes responsable dans l'utilisation des équipements du véhicule.
- Concentration sur la conduite.

**Une erreur de conduite peut occasionner un accident de la circulation
pouvant entraîner de graves conséquences.**